

Procédure d'Orientation 3ème

A l'attention des représentants des élèves.

La phase provisoire de la procédure d'orientation après la 3ème (2e trimestre), réclame pour chaque élève le recueil des intentions de la famille.

Les intentions doivent être formulées par l'application EduConnect – Mes Services – Orientation pour le Mercredi 09 mars 2022.

Rappel :

À l'issue de la classe de 3e, les voies d'orientation possibles sont :

- la classe de seconde générale et technologique ou les classes de seconde à régime spécifique ;
- la classe de seconde professionnelle [...]
- la première année du cycle de deux ans conduisant à une spécialité de certificat d'aptitude professionnelle.

Les intentions, formulées par rang de préférence, seront examinées par le Conseil de classe qui donnera des avis provisoires.

Après le Conseil de classe vous aurez à vous connecter à nouveau à l'application EduConnect pour attester la prise de connaissance de ces avis.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter le document ci-joint, intitulé :
« *Présentation _ orientation _ en-ligne 3ème _ phase provisoire 2022* »

N.B. La phase définitive de l'orientation – affectation après la 3ème se déroulera lors du Conseil de classe du 3ème trimestre pour lequel vous aurez à préciser les vœux d'établissement d'accueil pour la rentrée 2022.